





CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°12 Le 11/04/2022

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2022 nous certifions que le pilote : **Thomas Nicolle non** catégorisé selon la liste officielle 2022 de la FIA, il sera catégorisé Silver par SRO.

Il bénéficiera d'une dérogation Bronze * pour l'épreuve de Nogaro.

Il participera à l'épreuve de Nogaro dans la catégorie Am, équipe CSA RACING voiture N°777.

Il aura comme équipier, Angélique Detavernier, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin Manager Général Joel Do Vale Directeur d'Epreuve /FFSA Roger Guillemain Président du Collège Guy Clairay Responsable Sportif





























